



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 461

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - REALISATION DE LA ZONE D'EXPANSION DES
CRUES DE GOSNAY II (2 LOTS) - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet les travaux de réalisation de la zone d'expansion des crues de Gosnay II, décomposée de la façon suivante :

- Lot 1 : Terrassements généraux, génie civil et équipements divers : pour un délai d'exécution de 5 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service, ne comprenant pas la période de préparation d'une durée de 3 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service,
- Lot 2 : Aménagements écopaysagers et espaces verts : pour un délai d'exécution de 3 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service, ne comprenant pas la période de préparation d'une durée de 2 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Terrassements généraux, génie civil et équipements divers : l'offre de la société TERELIAN, sise à Sainte-Catherine (62223), 81B route nationale de Lens, pour un montant de 519 947,10 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 2 : Aménagements écopaysagers et espaces verts : l'offre de la société FLANDRES ARTOIS PAYSAGES, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 200 rue Léonard de Vinci, pour un montant de 50 068,09 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet les travaux de réalisation de la zone d'expansion des crues de Gosnay II, et de le signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Terrassements généraux, génie civil et équipements divers avec la société TERELIAN, sise à Sainte-Catherine (62223), 81B route nationale de Lens pour un montant de 519 947,10 € HT issu du détail quantitatif estimatif, et pour un délai d'exécution de 5 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service (hors période de préparation de 3 mois, démarrant à compter de la date fixée par ordre de service),
- Lot 2 : Aménagements écopaysagers et espaces verts avec la société FLANDRES ARTOIS PAYSAGES, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 200 rue Léonard de Vinci pour un montant de 50 068,09 € HT issu du détail quantitatif estimatif, et pour un délai d'exécution de 3 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service (hors période de préparation de 2 mois, démarrant à compter de la date fixée par ordre de service).

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **21 JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUERE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **21 JUIN 2024**

Et de la publication le : **21 JUIN 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUERE Raymond